

: 23/11/2011

: AS240552050001

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Service SPANC

3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac

Tel: 05-53-51-70-72 Fax: 05-53-51-70-78

VENTE DE LA MAISON

CONTROLE DE DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTE

Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou de son représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données. Ce compte rendu est valable au jour du contrôle.

Nom du techn	icien : GOUDOUR SONIA
Le pro	opriétaire
Nom et préno	m: SCI LA GOUDRAY - M BOOMGAARD
Adresse	: P/1 BEIJEMEMANSWEG 17
3 :	Commune: 1251 PELAREN - PAYS BAS
L'occ	upant
Nom et prénoi	m:
Adresse	:
2 :	Commune:

L'habitation

Adresse de la parcelle :

Date du contrôle

Nº dossier

Commune: 24290 THONAC Section et numéro de la parcelle: 552C00344 552C00345 552C00368 552C00369 552C00518 552C00665 552C00666 552C00671 552C00673

Parcelle située dans le PPRI ou autre zone:

Parcelle desservie par le réseau d'eau potable : ⋈ OUI □ NON

Date de réalisation de l'assainissement : vers 01/01/2001

Personne rencontrée lors du contrôle : M. BOOMGAARD

Nom de l'installateur : EMTP **2**:0553507310

LA ROUBEYROULIE

Adresse de l'installateur : LA CROIX ST JACQUES Commune: 24290 SAINT LÉON SUR VÉZÈRE

Type d'habitat : Maison

Résidence : Résidence Secondaire occupée 3-4 mois/an

Nombre de chambres : 3 nombre de WC : 2 nombre de salle de bain : 2 nombre de cuisine : 1

Nombre d'usager : 2 Usage : Privé

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac

Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly --St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx tél: 05-53-51-70-70 fax: 05-53-51-70-78

e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr Site: www.communesvalleevezere.fr

Le terrain

Superficie totale de la parcelle : + de 5000 m² Surface disponible pour l'assainissement : 2000 m² Premier captage d'eau potable : m	Pente du terrain : faible à fort % Destination des eaux pluviales : rejet terrain Nature de cette surface : champs	
Observations:		

L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FILIERE: Bac dégraisseur / Fosse toutes eaux / Filière compacte par septodiffuseurs (marque SEBICO)

Travaux depuis le dernier contrôle : aucun

Traitement séparé des eaux usées? □ OUI NON

Le bac à graisses

Bac dégraisseur Type de bac: Satisfaisant Etat général: 0.2 m3 Capacité: correct Ecoulement des eaux usées : Béton Matériaux: Faible Hauteur des graisses: Le bac est il accessible ?: OUL environ 7,40 m Distance habitation:

Observations : Plan fourni par le propriétaire. Lors du contrôle, la trappe de visite était ouverte. Ecoulement correct. Le bac dégraisseur reçoit les eaux ménagères (capacité de 200 L au lieu de 500 L) - nettoyage régulier à réaliser.

La fosse

Type de fosse : Fosse toutes eaux
Capacité (m³) : 3 m3
Ventilation primaire?
Ventilation Secondaire

Matériaux : Béton
Tampon accessible : OUI
Distance / habitation : + 8 m

Etat général : Satisfaisant
Etat des regards : Bon
Ecoulements des eaux usées : correct

Observations: Plan fourni par le propriétaire. Lors du contrôle, les trappes de la fosse toutes eaux étaient accessibles (rehaussées, bon état). Ecoulement correct des eaux usées. Mettre une ventilation de 100 mm de diamètre en sortie de la fosse afin d'évacuer les gaz pour éviter toute corrosion.

L'entretien

Fréquence des vidanges du bac dégraisseur : Tous les 1 an

Fréquence des vidanges de la fosse : Jamais Date de la dernière vidange : vers __/_/___

Justificatif de vidange:

Nom / Raison sociale de vidangeur :

Volume (m3):

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac

Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valopoulx tél : 05-53-51-70-70 fax : 05-53-51-70-78

Site: www.communesvalleevezere.fr

e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr

: Inconnue

Le préfiltre

Type de pré filtre : Intégré à la fosse Matériaux

: Préfiltre à cassette

Accessibilité des regards : OUI

Etat du matériau filtrant : Satisfaisant Ecoulements des eaux usées : correct

Fréquence des nettoyages : Pas d'entretien régulier

Observations : Le préfilte doit être régulièrement nettoyé. Compte tenu de la profondeur de la fosse, il est difficile

de nettoyer le préfiltre.

Le dispositif de relevage

Existe-t-il un relevage:

Situation: Etat:

Le dispositif de traitement des eaux usées

Type de traitement

: Filière compacte par septodiffuseurs (marque SEBICO)

Dimensionnement

: Septodiffuseur (marque SEBICO) - 4 Modules

Regard de répartition :

Présence du regard

oui

Regard accessible

oui (départ d'un seul drain)

Etat du regard:

bon non

Stagnation d'eau: Bonne répartition des effluents :

départ d'un tuyau

Dépôt de matière en fond de regard : Présence d'odeur :

non non

Entretien du regard:

non

Regard de bouclage

Présence du regard

oui

Nombre de regard:

1

Regard accessible

oui

Etat du regard:

bon

Stagnation d'eau:

non au moment du contrôle

Dépôt de matière en fond de regard : oui Présence d'odeur:

non

Entretien du regard:

iamais

Regard de collecte

Regard de collecte

Regard accessible Etat du regard:

Stagnation d'eau:

Dépôt de matière en fond de regard :

Présence d'odeur:

Entretien du regard:

Ecoulement:

Observations: Plan fourni par le propriétaire. Présence d'un regard de répartition (PVC, accessible, bon état) et d'un regard de bouclage (PVC, bon état). Présence d'une ventilation sur l'épandage (extracteur à installer) Des boues sont présentes dans le regard de bouclage - Le fonctionnement de l'épandage n'a pas pu être vérifié compte tenu que la maison n'était pas habitée au moment du contrôle. Si un dysfonctionnement apparaît, l'épandage devra être réhabilité.

> Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly --St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx

> > tél: 05-53-51-70-70

fax: 05-53-51-70-78

Site: www.communesvalleevezere.fr

e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr

Rejet / dispersion des effluents

Type d'évacuation:

Etat de l'exutoire:

Si rejet hors de la parcelle, vers le milieu naturel, autorisation du propriétaire où se fait le rejet :

Rejet dans le sous-sol par un puits d'infiltration :

Si oui, dérogation préfectorale ? :

Observations:

Respect des distances minimales par rapport au traitement

>35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine : oui

>3 m de tout arbre : oui

>5 m de l'habitation : + 30 m

>3 m des limites de propriété : oui

Salubrité

Odeurs: Non

Résurgence : Inconnu Nuisances: Inconnu

Pollution du milieu naturel : Inconnu

Travaux à prévoir afin d'améliorer le fonctionnement de l'installation (voir commentaires dans chaque partie correspondante)

Bac à graisse

Fosse

: mettre en place une ventilation secondaire

Préfiltre

: Nettoyage du préfiltre

Traitement

: Remplacement de l'épandage si dysfonctionnement

Lors de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, les travaux devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Rappel:

Maintenir l'ensemble des installations accessibles pour les contrôles et pour faciliter l'entretient des ouvrages.

→ La vidange de la fosse septique ou toutes eaux doit être effectuée si le volume des boues atteint la moitié du volume de la fosse (à réaliser par une entreprise agréée).

→ Nettoyer le bac dégraisseur au moins 1 à 2 fois par an, tout comme le préfiltre de la fosse toutes eaux.

→ Le justificatif de vidanges précisant notamment la destination des matières en vue de leur élimination doit être conservé et présenté lors de la prochaine visite

Afin d'assurer la conformité des installations, merci de contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (constructions neuves ou réhabilitations)

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojouix

tél: 05-53-51-70-70

fax: 05-53-51-70-78

Site: www.communesvalleevezere.fr

e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr

Proposition d'avis du contrôleur							
☐ Installation conforme à la réglementation en vigueur,* bon fonctionnement - pas de							
risques sanitaires et environnementaux visibles							
☐ Installation conforme à la réglementa dysfonctionnements à l'origine d'une pollution or	ation en vigueur* mais présente des u d'un problème de salubrité publique						
☑ Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles							
☐ Installation non conforme à la réglementation éléments non visibles ou filière sous d dysfonctionnements à l'origine d'une pollution or	imensionnée ou filière présentant des						
Commentaire(s): Voir les commentaires dans chaque partie L'épandage par septodiffuseurs n'est pas un système réglementaire. Si la fréquentation et/ou la capacité d'accueil de la maison augmente ou un dysfonctionnement apparaît, l'assainissement non collectif sera remis en question.							
Fait à Montignac	Le Contrôleur						
Le 28/11/2011							
Avis de la Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère Installation conforme à la réglementation en vigueur,* bon fonctionnement - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles							
☐ Installation conforme à la réglementa dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou							
☑ Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles							
☐ Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, filière non réglementaire ou éléments non visibles ou filière sous dimensionnée ou filière présentant des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique							
Commentaire(s): Voir les commentaires dans chaque partie							
L'épandage par septodiffuseurs n'est pas un système réglementaire. Si la fréquentation et/ou la capacité d'accueil de la maison augmente ou un dysfonctionnement apparaît, l'assainissement non collectif sera remis en question.							
'							
Fait à Montignac Le 28/11/2011							

*conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement ayant été contrôlé par le SPANC

*non conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement non contrôlé par le SPANC

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Piazac - St Amand de Coly -St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx

tél: 05-53-51-70-70 fax: 05-53-51-70-78

Site: <u>www.communesvalleevezere.fr</u> e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr

Communauté de Communes Vallée de la Végère

Commune de			
Adresse du cont	rôle: la	Roubeyron lie	La Condrai
Section/parcelle	: C /3451	1671	
Nom et prénom	du propriétaire	ou de son représentat	nt:

BODAGAARD Conclusions du contrôle Filière d'assainissement non collectif existante: ➤ acceptable X > acceptable sous réserve ➤ inexistante > incomplète ➤ dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrements...) > notablement sous dimensionnée П > nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain, rejet fossé, ruisseau...) > pouvant être à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique > autres Epandage à seinerller 丒 Conformité par rapport à la réglementation en vigueur > conforme (chantier déjà contrôlé par le SPANC) > non conforme **X** . (chantier non contrôlé par le SPANC ou avis non conforme lors du chantier) 1 pac glegiquer (beton, a crestille; se hourser, 2004, secent la cuisno. For to nte eaux / Jakon accessible, reliquerer, 3001) received toute les Eaux bies. las de wirson - las de vent lation se conda spence d'un selous internedicire (PVC, occessible est seproduffuleur (la pacts) frésence d'un repped au debut PVC, bon elat), d'une. ventlation sexpoctura mettulet d'un repardien belit de docis à pregence de boups of surveiller le Brothonnement et si dysforthonnement l'épandage deura être réfacit Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou du représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données. Eaux puviale » rijev ran . Date et signature Personnes présentes Le Le propriétaire Signature □ oui non 🗆 Le représentant du propriétaire N. Roon & AMD Le Signature 🗷 oui □ non Le L'occupant des lieux Signature □ non oui 🗆

Date et signature du contrôleur :

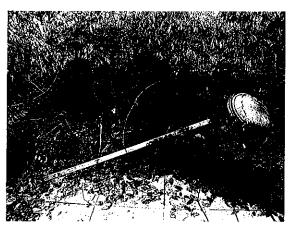
23/41M

IME COUDOUR SON

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

3 avenue de Lascaux | 24290 Montignac | Tél : 05.53.51.70.70 | Fax : 05.53.51.70.78 | contact@communesvalleevezere.fr www.communesvalleevezere.fr

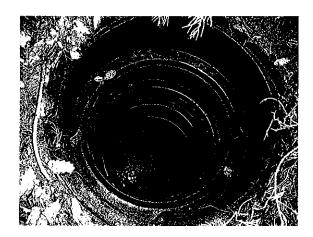
SCI La Goudray
Contrôle de l'assainissement dans le cadre de la vente de la maison
La Roubeyroulie
24290 Thonac



Fosse toutes eaux

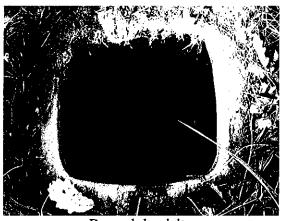


Partie préfiltre





Regard de visite



Regard de visite